

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

en date du 12 Avril 2006

L'an deux mille six, le douze Avril à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers, Maire de St Denis de Pile.

Toutes les Collectivités étaient représentées à l'exception de la commune de Parcou.

Etaient excusés :

Madame La Sous-Préfète de l'arrondissement de Libourne,
Monsieur MADRELLE, Député de la Gironde, Maire de Blaye
Monsieur GARRAUD, Député de la Gironde
Monsieur MAZOUAUD, Député de la Dordogne
Monsieur MITTERRAND, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Libourne)
Monsieur FROUIN, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Fronsac)
Monsieur PLISSON, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de St Ciers sur Gironde)
Monsieur BARRAU, Conseiller Général de la Gironde (canton de Coutras)
Monsieur GENDREAU, Conseiller Général de la Dordogne (canton de St Aulaye) et Maire de Parcou
Monsieur MAUGEIN, Conseiller Général de la Gironde (canton de St André de Cubzac)
Monsieur YERLES, Conseiller Général de la Gironde (canton de Lussac)
Monsieur BOIDÉ, Conseiller Général de la Dordogne (canton de Villefranche)
Monsieur JEAN-JEAN, Conseiller Général de la Gironde (canton de Bourg)
Monsieur LIMINIANA, Conseiller Général de la Gironde (canton de Blaye)
Monsieur BOSCO, Vice-Président du SMICVAL
Monsieur SOU, Vice-Président du SMICVAL
Monsieur GAUTHIER, Délégué de la Communauté de Communes du Libournais
Monsieur GRELAUD, Délégué de la Communauté de Communes du canton de Fronsac
Monsieur BOULADOU, Délégué de la Communauté de Communes de la Juridiction de St Emilion
Monsieur CASSAGNE, Délégué de la Communauté de Communes du canton de St Savin
Monsieur BOEY, Délégué de la Communauté de Communes du canton de Blaye
Monsieur GIRAUD, Délégué de la Communauté de Communes du Sud Libournais

Sur les 100 Délégués qui composent le Comité du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 12 Avril 2006, 58 d'entre eux étaient présents ou représentés par leur suppléant.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Président transmet les excuses des autorités et délégués qui n'ont pu assister à cette Assemblée Générale et ouvre la séance en laissant la parole à Monsieur GANDRÉ, Vice-Président en charge du secrétariat général, pour la présentation du compte rendu de la dernière Assemblée Générale du 1er Mars 2006. Celui-ci est adopté à l'unanimité des Membres présents.

Monsieur MAROIS quitte la séance et confie la présidence à Monsieur BERTHOMÉ, en sa qualité de Vice-Président, Doyen d'Age de l'Assemblée, qui a son tour, laisse la parole à Monsieur CAILLEAU, Vice-Président, pour la présentation du compte administratif 2005 du SMICVAL, lequel est adopté à l'unanimité des Membres présents. A l'issue du vote, Monsieur BERTHOMÉ rappelle Monsieur LE Président et lui adresse ses félicitations et ses compliments de bonne et très satisfaisante gestion du budget pour l'exercice 2005, qui a été une année délicate compte tenu de la fusion du Libournais et de la Haute Gironde.

Monsieur MAROIS souhaite y associer l'ensemble du personnel du SMICVAL. Sans retracer l'histoire du Syndicat, Monsieur MAROIS Président depuis 1995, avec à ses côtés, Monsieur LEGRAND, Directeur Général, reconnaît que cette année a été particulièrement difficile, car l'enjeu se résumait à assumer les engagements et les décisions antérieures, dans les meilleures conditions possibles. Il espère d'ailleurs, que les budgets suivants traduiront une gestion normale de la collectivité et non plus la résolution de problèmes soudains et imprévus. Il remercie également les élus de la commission des finances et en profite pour excuser Monsieur BOSCO, Vice Président en charge des finances, absent pour raison de santé et remercie Monsieur CAILLEAU qui assure régulièrement sa suppléance.

Le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2005 est également adopté à l'unanimité des Membres présents.

Pour ce qui concerne le dossier relatif à la détermination du produit appelé auprès des collectivités intercommunales adhérentes, Monsieur LACHAIZE, Délégué de la Communauté de Communes de la Basse Vallée de l'Isle souhaite intervenir. Il explique que les délibérations relatives d'une part, à l'adhésion de sa collectivité auprès du Syndicat et d'autre part, à la perception de la T.E.O.M. en lieu et place du SMICVAL, n'ont pas fait l'objet d'une communication suffisante. Celles-ci n'ont donc pas été entérinées par le Conseil Communautaire dans les délais impartis, engendrant de ce fait des problèmes de fiscalité, liés essentiellement à la perception de la Dotation Globale de Fonctionnement. Comme l'explique Monsieur MAROIS, c'est par les institutions de conseil, telles que le Trésor Public ou certains services de l'Etat, que cette communication aurait dû avoir lieu. Il tient d'ailleurs à rappeler le contexte dans lequel s'est trouvé le SMICVAL pendant une période d'environ 18 mois, avec la réception successive de plus de 10 circulaires ministérielles et textes divers, pour la plupart contradictoires et qui sont venus tour à tour, modifier les directives liées à la mise en œuvre de la T.E.O.M., ainsi qu'à son mode de perception par les collectivités ayant en charge la gestion des déchets.

A ce titre, le bureau du SMICVAL propose une motion portée à l'appréciation de l'ensemble des Délégués et dont Monsieur MAROIS donne lecture :

« Nos concitoyens veulent transparence et équité dans tous les domaines, mais particulièrement dans celui de la gestion et de la répartition du coût de collecte et de traitement des déchets ménagers.

Depuis plusieurs années, les lois succèdent aux lois, sans apporter aux élus chargés de les appliquer un cadre lisible et juste.

Depuis 18 mois, la loi du 13 Août 2004, puis plusieurs modifications législatives, sont venues modifier les conditions de mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Pas moins de 9 circulaires sont parues pendant cette période, modifiant à chaque fois, tel ou tel point de l'édifice réglementaire. La dernière d'entre elles, qui offrait des possibilités d'ajustement des bases fiscales, a été reçue le 31 Janvier 2006, pour un vote devant intervenir avant le 1er du mois de Février.

Dans ce contexte, les élus syndicaux, communautaires, communaux, seront dans l'impossibilité de mettre en place un système lisible et équitable et encore moins en situation de pouvoir l'expliquer aux usagers.

Au final, des changements brutaux à la hausse et à la baisse, des taux de fiscalité pénalisant fortement certains ménages au bénéfice d'autres.

Alors que l'objectif de la loi était de faire en sorte de proportionner la prise en charge par l'utilisateur du service rendu, les circulaires d'application aboutissent à l'effet inverse.

Avec les associations d'élus, le Conseil National des déchets, la commission parlementaire inter-Assemblées, qui a travaillé sur cette question, les élus demandent la mise en place d'un système stable, transparent, équitable, qui assure à la fois la sûreté des recettes fiscales, l'équité devant le service public et la prise en compte de l'effort de valorisation et de réduction à la source, effectué par l'utilisateur. »

Celle-ci n'est pas polémique, elle reflète simplement l'état d'esprit du Bureau Syndical. Elle oeuvre dans le sens de certaines associations d'élus telles que l'Association des Maires de France ou encore des associations spécialisées telles que AMORCE.

A ce titre Madame SCHWARZ tient à remercier le SMICVAL pour avoir pris la défense des usagers, face à une loi qui les pénalise. Même en sa qualité de Vice-Présidente du SMICVAL et Adjointe à la Mairie de Guîtres, elle n'accepte pas cette augmentation dont les effets pervers générés par la nouvelle loi des Finances, se répercutent sur les administrés à qui l'on demande des efforts de tri. Cet argument est difficilement explicable et acceptable par les élus et les administrés.

La motion est adoptée à l'unanimité des Membres présents

D'autre part, le Comité Syndical avec 57 voix pour et 1 voix contre (Madame SCHWARZ) adopte la délibération relative à la détermination du produit appelé auprès des collectivités.

Celle relative à la détermination des taux de T.E.O.M. pour les communes adhérentes isolement, est adoptée à l'unanimité des Membres présents.

La délibération concernant les amortissements des immobilisations est également adoptée à l'unanimité des Membres présents.

Le budget 2006 est ensuite présenté par Monsieur CAILLEAU.

Dans le cadre des participations demandées auprès des collectivités adhérentes et malgré l'augmentation importante générée sur certaines communes, Monsieur VIDEAU, Vice-Président, tient à souligner que le coût par habitant et par an de 95,80 €, reste tout de même en dessous de la moyenne nationale.

Monsieur BIAIS, Délégué de la Communauté de Communes du canton de Guîtres, prend ensuite la parole. Il comprend les difficultés de dialogue entre élus et administrés, d'autant plus que Madame SCHWARZ s'est particulièrement investie dans la mise en place des collectes sélectives, justifiant son importance au niveau environnemental et financier. Certes, sans l'effort de tri, l'augmentation ne fera que s'accroître, mais les administrés ne veulent plus l'entendre. Parler au nom de sa propre commune devient réellement difficile, surtout lorsque les décisions sont prises par les Communautés de Communes. Nous sommes pieds et poings liés et la communication avec les concitoyens devient une réelle difficulté.

Cette délibération n'amenant pas d'observations supplémentaires, le budget primitif 2006 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

Le règlement de mise en œuvre de la redevance spéciale auprès des professionnels est ensuite présenté par Monsieur CAILLEAU. Celui-ci reste conforme à la délibération d'orientations qui avait été prise en Juin 2005. Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des Membres présents, adopte la présente proposition.

La délibération ayant pour objet les tarifs extérieurs et aux coûts de collecte appliqués aux professionnels dans le cadre de la redevance spéciale pour l'année 2006, fait l'objet de quelques observations.

Monsieur MAROIS tient à souligner que le compost de déchets verts se vend régulièrement, à un rythme tout à fait satisfaisant. 1 500 tonnes de compost ont été évacuées depuis le début de l'année. La campagne de communication a permis de relancer sa commercialisation et de lui redonner une image de produit fiable et labellisé. Pour ce qui concerne le compost de biodéchets, des conventions de mise à disposition aux collectivités, vont être mises en place.

Monsieur MAUVIGNEY, Délégué de la Communauté de Communes du canton de Blaye, demande pourquoi les tarifs sont exprimés en m³ et en tonne. Le pont bascule n'existe que sur la déchèterie de St Denis de Pile. Le m³ est donc utilisé comme unité de mesure sur les autres déchèteries, pour la facturation aux professionnels.

Monsieur VEUILLE, Délégué de la Communauté de Communes du canton de St Savin, demande si la vente du compost aura lieu également à St Mariens. C'est effectivement un dossier en cours.

Les tarifs extérieurs sont adoptés à l'unanimité des membres présents ainsi que les points suivants :

- Cotisations et subventions 2006
- Modifications au tableau des effectifs du SMICVAL
- Primes de vacances et de fin d'année aux personnels du SMICVAL
- Modifications des horaires d'ouverture et de fermeture des déchèteries
- Collecte en porte à porte les jours fériés

Pour ce dernier point, Mademoiselle HARDY, Vice-Présidente, explique qu'une réunion a eu lieu dans la matinée, pour informer l'ensemble des personnels du SMICVAL de ces modifications. Cependant, comme le précise Monsieur MAROIS, le Syndicat C.G.T. a lancé un préavis de grève et revendique le remplacement du travail les jours fériés par les samedis, dont la rémunération est moindre.

Les points relatifs :

- Au lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'évacuation et le traitement des DMS
- A l'attribution de l'appel d'offres pour la dépollution de l'ancienne lagune de St Girons d'Aiguevives
- A l'avenant au marché de collecte des déchets ménagers et assimilés passé avec la société SURCA
- A l'avenant au marché de traitement des déchets ménagers et assimilés passé avec la société ONYX
- A l'avenant au marché de transport des déchets issus des déchèteries vers leurs sites de traitement et mise à disposition de bennes amovibles
- A la convention avec la société SURCA pour la mise à disposition des locaux de St Mariens
- A la demande de subvention pour les composteurs individuels
- A la convention de mise à disposition de compost de biodéchets aux collectivités du SMICVAL
- A la convention de financement de travaux routiers suite à l'utilisation de la voirie d'Abzac
- A la modification à la convention de financement de travaux routiers suite à l'utilisation de la voirie de St Denis de Pile

sont présentés par Monsieur BERTHOMÉ et adoptés à l'unanimité des Membres présents.

Le dernier projet de délibération concernant la modification de l'article n° 1 des statuts du SMICVAL relatif à la liste des collectivités adhérentes, est présenté par Monsieur MAROIS et adopté à l'unanimité des Membres présents.

Il présente ensuite deux dossiers devant faire l'objet d'une information.

Il s'agit tout d'abord, de la présentation du rapport annuel des marchés publics de la collectivité. Le domaine de l'environnement nécessite beaucoup de prudence et les usagers veulent être garants d'un maximum de transparence. C'est pourquoi le SMICVAL a décidé d'effectuer cet audit par le biais d'un cabinet externe.

Le second point concerne la modification de l'organigramme des services techniques. Monsieur MAROIS en profite pour présenter la politique environnementale qui entre dans la démarche ISO 14001.

D'autre part et comme le précise Monsieur MAROIS, même si les trajets de certains délégués sont relativement longs, les réunions au Pôle Environnement de St Denis de Pile, permettent de constater que le site est entretenu et ne se dégrade pas.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 16 heures 30